

24 septembre 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CNIM (Euronext Paris)

Par courrier du 24 septembre 2008, la société anonyme Soluni (1) (35, rue de Bassano, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 23 septembre 2008, par suite d'une acquisition d'actions CNIM sur le marché, le seuil de 25% du capital de la société CNIM et détenir individuellement 759 684 actions CNIM représentant 1 125 157 droits de vote, soit 25,09% du capital et 23,23% des droits de vote de cette société (2).

Par ailleurs, le groupe familial Dmitrieff a indiqué détenir 763 783 actions CNIM représentant 1 133 040 droits de vote, soit 25,22% du capital et 23,39% des droits de vote de cette société (2), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Soluni	759 684	25,09	1 125 157	23,23
Christiane Dmitrieff	1 295	0,04	2 275	0,05
Autres membres famille Dmitrieff	2 804	0,09	5 608	0,12
Total famille Dmitrieff	763 783	25,22	1 133 040	23,39

(1) Contrôlée par Madame Christiane Dmitrieff.

(2) Sur la base d'un capital composé de 3 028 110 actions représentant 4 843 104 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.